

## Le diocèse aux Armées répond au Canard Enchaîné

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Communication P](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

**Date :** 19 juin 2013



Suite à un article paru ce jour, le diocèse aux Armées communique :

"Un article intitulé « *L'évêque aux armées fait l'aumône* », paru ce mercredi 19 juin 2013 dans le « Canard enchaîné » nécessite, de par les informations erronées qu'il véhicule, une mise au point rectificative sur plusieurs sujet abordés.

1. La direction de l'aumônerie militaire catholique n'a fait aucune demande de postes supplémentaires au ministère de la Défense : il lui est accordé par l'Etat 144 postes EPT (équivalent plein temps) et un certain nombre de postes de réservistes (43 actuellement), une trentaine d'aumônier dits « de réserve citoyenne » assurant un service totalement bénévole. Il n'est pas dans les intentions de l'évêque aux armées d'obtenir des dérogations à la politique de rigueur budgétaire entreprise par l'Etat : Mgr **Ravel** a d'ailleurs adressé en septembre 2012 un message à ses aumôniers pour les inciter à la solidarité avec le pays.
2. La grille de rémunération indiciaire des aumôniers est publique puisqu'elle figure dans le décret portant statut des aumôniers militaires. Tout citoyen peut la consulter sur notre site. L'aumônier débutant est soldé comme un lieutenant 1<sup>er</sup> échelon. Il passe lieutenant second échelon au bout de deux années de service. Il est soldé comme capitaine après six ans de service et le demeure jusqu'à sa retraite. En revanche, seuls les aumôniers en chef de chaque culte sont soldés comme commandants durant les quatre premières années de l'exercice de leur fonction. Ils perçoivent une solde de lieutenant-colonel au-delà de quatre ans de service.
3. Il est surprenant de lire que les apparitions de l'évêque aux armées sur le terrain sont rares alors même que beaucoup constatent que Mgr Ravel est souvent absent de Paris pour visiter écoles, régiments, bases navales et aériennes, gendarmeries, etc. On ne compte pas les déplacements effectués depuis son arrivée aux armées en Afghanistan, au Liban, au Kosovo, en Afrique (en moyenne quatre par an) ainsi que ses tournées dans les DOM-TOM et les garnisons métropolitaines (plusieurs dizaines par an). Les déplacements de l'évêque aux armées sont d'ailleurs publiés chaque mois dans la revue officielle de l'aumônerie militaire (EGMIL) et consultables sur le site Internet du diocèse aux armées.
4. Comme dans tous les diocèses catholiques où l'évêque s'adjoit un certain nombre de responsables de services, Mgr Ravel dispose non d'un cabinet mais de six aumôniers responsables des principaux services chargés du bon fonctionnement de l'aumônerie : vicaire général, communication, moyens généraux et économat.
5. Concernant la future maison diocésaine, il s'agit d'un projet qui était porté depuis de très nombreuses années par le prédécesseur de Mgr Ravel et qui s'est concrétisé dans une opportunité, les religieuses du Bon Secours ayant l'intention de libérer un bâtiment à proximité immédiate des bureaux de l'aumônerie. Avant d'envisager cette opération immobilière l'évêque aux armées s'est assuré de toutes les autorisations légales.

6. Le fait que les dons effectués pour mener à bien ce projet sont déductibles des impôts n'est en aucune manière un privilège ou une dérogation à la loi fiscale qui s'applique pour toute autre forme d'association ou fondation. L'association du diocèse aux armées ne fait que bénéficier des mesures autorisées par la loi."